

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 19/05/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 19 mai deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la salle des fêtes « les Prairies » à Passins, en présence de Madame Maria SANDRIN, le Maire.

Présent(c)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Isabelle FELIX, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Fabienne DUPUY, Alexandre BOITTIAUX, Marilyn SERRANO, Grégory PINET, Michel HANNI, Marie-Claude BRIZET, Jean-Paul COTTIER.

Excusés: Mesdames, Messieurs : Sylvain JUPPET (pouvoir à M SERRANO), Guillaume LIAUZUN (pouvoir à G. PINET), Sylvie MONTERO (pouvoir à M. SANDRIN), Patrice PACAUD (pouvoir à MC. BRIZET).

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVENAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela DURBANO, Sévérine MARLAY.

Les convocations ont été adressées individuellement, par courriel, le 12 mai 2022 à chacun des élus et déposée dans son casier à l'écu ne disposant pas d'adresse électronique.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal à 19h35.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme GROS Véronique est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

En préambule de la séance, Laura KHIRANI présente le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement).

Le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire. Il fournit des informations, des orientations et des conseils propres à assurer les qualités architecturales des bâtiments et leur bonne insertion dans le site environnant, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il apporte des formations sur divers sujets (PLU, OAP...), il sensibilise sur de nouvelles orientations et aide à la décision.

Il accompagne vers des prestataires de futurs projets (label, paysage, réhabilitation de bâtiments, cœur de village, renouvellement énergétique...)

Suite à la visite de l'ensemble des bâtiments communaux (19.04.2022), le diagnostic préalable est actuellement en cours.

Il s'en suivra ensuite une réflexion globale, la constitution d'un comité de pilotage et d'ateliers de travail.

ORDRE DU JOUR

1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2022 adressé aux Conseillers Municipaux le 12 avril 2022,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 19/05/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit compte-rendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2022.

2 : DECISIONS DU MAIRE

En application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

11-mai-22	Groupama - remboursement sinistre	2 947,59 €
12/5/22	Décision Modificative	Diminution de 10 000€ Chapitre 040 Augmentation de 10 000€ Chapitre 020

3 : PERISCOLAIRE – MODIFICATIONS DES REGLEMENTS ET TARIFS

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la Commission Vie Scolaire a décidé de regrouper les règlements des services Périscolaires en un seul règlement et de fixer les prix du restaurant scolaire et de la garderie qui seront appliqués à partir de la rentrée 2022/2023.

Elle donne la parole à Madame Alexia FARGE, Adjointe à la Vie Scolaire.

Celle-ci précise que la demande des parents d'élèves a été prise en compte, notamment pour les tarifs de la garderie.

Elle rappelle que le tarif d'un repas comprend non seulement le prix du repas, mais aussi l'animation et la prise en charge de l'enfant pendant la pause méridienne.

Proposition de tarifs :

CANTINE

Repas	3.90€ / jour
Facturation PAI (Repas fourni par les parents)	1 € / jour

GARDERIE

Matin	1€ la demi-heure / enfant
Après midi	1€ la demi-heure / enfant
Goûter de remplacement	3€
Majoration pour retard ou absences non signalées	Tarifs X2

Après avoir pris connaissance du projet de règlement expliqué en séance, Madame le Maire propose d'adopter ce document et de fixer les prix comme précités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le règlement annexé à la présente délibération et expliqué aux Elus en séance

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 19/05/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE les modalités financières comme suit :

CANTINE

Repas	3.90€ / jour
Facturation PAI (Repas fourni par les parents)	1 € / jour

GARDERIE

Matin	1€ la demi-heure / enfant
Après midi	1€ la demi-heure / enfant
Goûter de remplacement	3€
Majoration pour retard ou absences non signalées	Tarifs X2

DIT que le règlement du périscolaire et les tarifs s'y afférant seront appliqués dès la rentrée 2022/2023

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 : LOGEMENTS COMMUNAUX – MODIFICATION DES LOYERS

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'un logement communal de type F3, situé au 179 Place Communale est disponible à la location.

Elle précise qu'une demande a été faite pour ce logement inoccupé depuis plusieurs mois. Il y a donc lieu de fixer le prix de la location et les modalités applicables au 1er juillet 2022.

Elle propose donc à l'assemblée :

De fixer le loyer à 400€ / mois

De fixer les charges afférentes à 60€/mois (chauffage)

D'établir un bail fixant les modalités de location du logement communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

EMET un avis favorable à cette location à la date du 1er juillet 2022,

DETERMINE le montant du loyer à 400€ qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers,

PRECISE que les charges sont de 60€/mois,

DIT que les modalités seront fixées par un bail,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 : PERTES ET CREANCES IRRECOURVABLES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lorsqu'une créance lui paraît irrécouvrable (insolvabilité, disparition du débiteur, défaut d'autorisation de poursuite, créance inférieure au seuil d'engagement des poursuites, ...), le Receveur Municipal demande son admission en non-valeur en précisant les motifs de l'irrécouvrabilité.

La décision d'admission relève de l'assemblée délibérante et doit faire l'objet d'une délibération. Les créances admises en non-valeur font l'objet d'un mandat aux articles 6541 ou 6542, sur lequel l'assemblée doit avoir voté les crédits nécessaires.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 19/05/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Receveur Municipal de Morestel a récemment transmis l'état des produits irrécouvrables sur les créances suivantes :

La facturation de l'eau et l'assainissement pour plusieurs particuliers sur les exercices 2017, 2018 et 2019, pour un montant total de 1 841.06€

La facturation liée aux revenus des immeubles pour une société liquidée et un particulier, pour un montant total de 265.85€

Soit un montant total de 2 106.91€

Les motifs d'irrécouvrabilités invoqués par le Receveur Municipal sont une combinaison infructueuse d'actes établis par ses soins, et une clôture insuffisante d'actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'admettre les titres ci-dessus, pour un montant total de 2 106.91€ en NON VALEUR.

AUTORISE Madame le Maire à émettre le mandat correspondant soit de 2 106.91 € sur l'article 6541 du Budget Communal.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PREND acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

6 : PERSONNEL – REGULARISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à une mauvaise information de notre prestataire, il y a lieu d'annuler la délibération n° DE000.02-2022 du 10 février 2022. En effet, la strate de la commune ne permet pas de nommer un attaché principal. L'agent ayant donné son accord pour ne pas obtenir cette promotion de grade et conserver son grade d'Attaché.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle précise que cela concerne un agent qui est promouvable à un avancement de grade au 1^{er} janvier 2022 et conformément aux Lignes Directives de Gestion, sera nommé au 1^{er} avril 2022.

		Création	Suppression
Agent	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		35h

Elle propose de valider le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 05/04/2022		Situation proposée au 01/05/2022	
	Nombre de postes/temps de travail			
ATTACHE TERRITORIAL	01	35	01	35
ADJOINT ADM. PPL DE 1ERE CLASSE	00	00		
ADJOINT ADM PPL 2 ^E CLASSE	01	35	01	35

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 19/05/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ADJOINT ADMINISTRATIF	02 01 01	35 24	02 01 01	35 24
TOTAL	04		04	

.../.....

FILIERE ANIMATION

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 05/04/2022 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 01/05/2022	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	01	33	01	33
TOTAL	01		01	

FILIERE MEDICO SOCIALE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 05/04/2022 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 01/05/2022	
AGENT SPECIALISE Ppal DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	01	33	01	33
TOTAL	01		01	

FILIERE TECHNIQUE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 05/04/2022 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 01/05/2022	
AGENT DE MAITRISE	02 01 01	35 35	02 01 01	35 35
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	01	35	01	35
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	01 00 01	8.50	02 01 01	35 8.50
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	04 01 01 01 01	35 33 35 33	03 00 01 01 01	33 35 33
ADJOINT TECHNIQUE	01	35	01	35
TOTAL	09		09	

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 19/05/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

RECAPITULATIF GRADES/EMPLOIS TITULAIRES CREES :

FILIERE ADMINISTRATIVE :	04
FILIERE ANIMATION :	01
FILIERE MEDICO SOCIALE	01
FILIERE TECHNIQUE	09
TOTAL EMPLOIS STATUTAIRES	15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de créer un poste à temps complet puis de supprimer un poste à temps complet selon le tableau ci-dessous :

DIT que l'agent sera nommé au 1^{er} avril 2022

		Création	Suppression
Agent	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		35h

VALIDE le tableau des effectifs comme présenté

CHARGE Madame le Maire de prendre les arrêtés correspondants.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

7 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- a) Régularisation foncière au BOIS : les travaux d'assainissement et construction d'un trottoir ont été réalisés sur le terrain de Mc COUTHON, la régularisation foncière est en cours. Le devis de bornage par Ets ELLIPSE s'élève à 2181,60€.
- b) Pour le PLU de PASSINS, une Carte SIG (système d'Information Géographique) doit être élaborée par notre prestataire. C'est un logiciel informatique capable d'organiser et de présenter des données spatialement référencées. Facture de 3400€.
- c) Plan école : le devis pour l'abri « CARAPAX » (60m²), dont sera doté la cour d'école d'Arandon s'élève à 13 560€ TTC (subvention de 60%).
- d) Enquête publique – PLU de Passins : 3 dates de consultation publique sont positionnées sur la période du 21 juin au 21 juillet, afin de consulter le Commissaire Enquêteur en mairie de Passins : 21/06/2022, 07/07/2022 et 21/07/2022. Le bilan sera fait le 28/07/2022 et le rapport le 19/08/2022 (date à confirmer). La procédure sera affichée à la population et toutes les requêtes devront être déposées auprès du Commissaire Enquêteur pour être valables.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 19/05/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

- e) Distribution du planning des 2 bureaux de vote pour les élections législatives du 12 et 19 juin aux élus présents : il sera également envoyé à chaque élu par mail.
- f) Anniversaire d'Intermarché : Intermarché fête ses 35 ans le 25 juin. Une journée spéciale est organisée au sein du magasin avec animations, ainsi qu'un marché de producteurs et artisans sur le parking. Madame le Maire a accepté « la déclaration préalable de vente au déballage ».
- g) Demande d'autorisation de feux d'artifice le 20 août au château de Montolivet : accord donné, à réviser en fonction des directives préfectorales à cette date.
- h) Demande de subvention pour l'installation d'un abri bus aux Cités, ce point sera à l'ordre du jour au prochain Conseil Municipal
- i) Jury d'assises : le tirage au sort s'effectuera courant juin pour 4 habitants de la commune. Ces derniers seront prévenus individuellement.
- j) Augmentation du tarif du coût du repas par le prestataire, à compter de septembre 2022 : le fournisseur prévient qu'au vu de la conjoncture actuelle, il doit revoir son tarif à la hausse (13%), la Commune ne répercutera pas cette hausse pour la rentrée prochaine.
- k) Point sur la Commission Voirie :
- Réfection de 270 mètres linéaires Route de Charbinat (route bombée), l'entreprise BORDEL a été retenue avec le devis le plus bas d'un montant de 38 505€.
 - Gestion des eaux pluviales, Route de Charbinat, vers les 1ères maisons : 2 puits perdus pour un devis de 10 600€ (travaux pour la fin 2022 si réserve de trésorerie positive)
 - Point à temps : évaluation des besoins avant la commande
 - Arbre gênant à Bachelin : intervention d'un bûcheron pour 96€.
- l) La visite du site photovoltaïque à Arandon sera le 20 mai, organisée par l'entreprise. Les élus sont invités.
- m) Commission Vie Scolaire et les projets à venir : le Sou des Écoles va organiser une kermesse le 24 juin. Les membres du bureau sollicitent l'aide et l'implication des parents pour la pleine réussite de cette fête qui clôture la fin de l'année scolaire. Ce sera l'occasion de remettre aux enfants qui partent en 6^{ème}, leur cadeau de passage au cycle supérieur.
- n) CCAS et les projets :
- une session de « Gestes de premiers secours » a eu lieu le 30 avril avec 10 participants à la salle des fêtes d'Arandon.
 - Le voyage organisé le 10 juin aux Portes du Vercors a un succès mitigé : 31 inscrits.
 - La commune de Vézeronce Curtin propose à nos habitants de plus de 60 ans, « La découverte des Activités Physiques Adaptées », activité animée par l'association Siel

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 19/05/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

- e) Distribution du planning des 2 bureaux de vote pour les élections législatives du 12 et 19 juin aux élus présents : il sera également envoyé à chaque élu par mail.
- f) Anniversaire d'Intermarché : Intermarché fête ses 35 ans le 25 juin. Une journée spéciale est organisée au sein du magasin avec animations, ainsi qu'un Marché de producteurs et artisans sur le parking. Madame le Maire a accepté « la déclaration préalable de vente au déballage ».
- g) Demande d'autorisation de feux d'artifice le 20 août au château de Montolivet : accord donné, à réviser en fonction des directives préfectorales à cette date.
- h) Demande de subvention pour l'installation d'un abri bus aux Cités.
- i) Jury d'assises : le tirage au sort s'effectuera courant juin pour 4 habitants de la commune. Ces derniers seront prévenus individuellement.
- j) Augmentation du tarif de la cantine : le fournisseur de repas de la cantine prévient qu'au vu de la conjoncture actuelle, le prix des repas va augmenter prochainement.
- k) Point sur la Commission Voirie :
- Réfection de 270 mètres linéaires Route de Charbinat (route bombée), l'entreprise BORDEL a été retenue avec le devis le plus bas d'un montant de 38 505€.
 - Gestion des eaux pluviales, Route de Charbinat, vers les 1ères maisons : 2 puits perdus pour un devis de 10 600€ (travaux pour la fin 2022 si réserve de trésorerie positive)
 - Point à temps : évaluation des besoins avant la commande
 - Arbre gênant à Bachclin : intervention d'un bucheron pour 96€.
- l) La visite du site photovoltaïque à Arandon sera le 20 mai, organisée par l'entreprise. Les élus sont invités.
- m) Commission Vie Scolaire et les projets à venir : le Sou des Écoles va organiser une kermesse le 24 juin. Les membres du bureau sollicitent l'aide et l'implication des parents pour la pleine réussite de cette fête qui clôture la fin de l'année scolaire. Ce sera l'occasion de remettre aux enfants qui partent en 6^{ème}, leur cadeau de passage au cycle supérieur.
- n) CCAS et les projets :
- une session de « Gestes de premiers secours » a eu lieu le 30 avril avec 10 participants à la salle des fêtes d'Arandon.
 - Le voyage organisé le 10 juin aux Portes du Vercors a un succès mitigé : 31 inscrits.
 - La commune de Vézeronce Curtin propose à nos habitants de plus de 60 ans, « La découverte des Activités Physiques Adaptées », activité animé par l'association Sici

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 19/05/2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bleu, totalement gratuite. Une conférence, 38 séances d'activité physique et 5 ateliers nutrition sont proposés.

Une information se fera par voie d'affichage et sur le site de la commune.

- o) Carrefour vers la passe à poissons/RD1075 : c'est une zone très accidentogène. La commune est en lien avec les instances départementales pour améliorer la sécurité sur cette zone.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h45.

Madame Le Maire,
Maria SANDRIN

